

Guide pratique pour la saisie en ligne d'une demande de transfert

Rentrée universitaire 2024-2025

Vous devez vous connecter à votre compte personnel sur Taïga :
<https://etudiant.archi.fr/taiga/etd/index.php>

I. Première étape : demande de transfert dans l'école d'origine

Lors d'une demande de transfert, vous devez au préalable obtenir l'accord de votre école d'origine.

Pour cela, vous devez vous positionner sur l'année universitaire 2024-2025 puis sélectionner l'onglet transfert.



Vous accédez ensuite à la liste des écoles ainsi qu'à leurs échéances.
Sélectionner l'onglet « demande de transfert ».

ÉCOLE	DÉBUT DES CANDIDATURES	FIN DES CANDIDATURES	LIMITE DES DOSSIERS	LIMITE DE RÉPONSE DES ÉTUDIANTS
École nationale supérieure d'architecture de Bretagne	16 janvier 2023	21 avril 2023	21 avril 2023	1 ^{er} juin 2023
École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand	15 janvier 2023	15 mars 2023	15 mars 2023	1 ^{er} juin 2023
École nationale supérieure d'architecture de Grenoble	15 janvier 2023	28 février 2023	28 février 2023	1 ^{er} juin 2023
École nationale supérieure d'architecture de Lyon	15 janvier 2023	3 mars 2023	3 mars 2023	1 ^{er} juin 2023
École nationale supérieure d'architecture de Marseille	15 janvier 2023	28 février 2023	28 février 2023	1 ^{er} juin 2023
École nationale supérieure d'architecture de Montpellier	15 janvier 2023	6 mars 2023	6 mars 2023	1 ^{er} juin 2023
École nationale supérieure d'architecture de Nancy	15 janvier 2023	12 mars 2023	14 mars 2023	1 ^{er} juin 2023
École nationale supérieure d'architecture de Nantes	15 janvier 2023	11 avril 2023	11 avril 2023	1 ^{er} juin 2023
École nationale supérieure d'architecture de Normandie	15 janvier 2023	15 mars 2023	15 mars 2023	1 ^{er} juin 2023
École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville	15 janvier 2023	12 mars 2023	12 mars 2023	1 ^{er} juin 2023
École nationale supérieure d'architecture de Paris-Est	15 janvier 2023	15 mars 2023	15 mars 2023	1 ^{er} juin 2023
École nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette	15 janvier 2023	15 mars 2023	15 mars 2023	1 ^{er} juin 2023
École nationale supérieure d'architecture Paris Malaquais	15 janvier 2023	6 mars 2023	10 mars 2023	1 ^{er} juin 2023
École Nationale Supérieure d'Architecture Paris - Val de Seine	13 janvier 2023	15 mars 2023	15 mars 2023	1 ^{er} juin 2023
École nationale supérieure d'architecture de Saint-Étienne	16 janvier 2023	31 mars 2023	31 mars 2023	1 ^{er} juin 2023
École Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg	15 janvier 2023	12 mars 2023	12 mars 2023	1 ^{er} juin 2023
École nationale supérieure d'architecture de Toulouse	15 janvier 2023	31 mars 2023	31 mars 2023	1 ^{er} juin 2023
École nationale supérieure d'architecture de Versailles	15 janvier 2023	3 mars 2023	3 mars 2023	1 ^{er} juin 2023
École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux	15 janvier 2023	2 avril 2023	2 avril 2023	1 ^{er} juin 2023
École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille	16 janvier 2023	19 mars 2023	19 mars 2023	1 ^{er} juin 2023

Liste des écoles **Demande de transfert**

Avant d'émettre une demande de transfert vers une autre école, vous devez obtenir l'aval de l'ENSA-Paris-Val de Seine.

Demander à pouvoir effectuer un transfert

Cliquer ensuite sur « Demander à pouvoir effectuer un transfert ».

À ce stade, votre demande est transmise pour validation aux gestionnaires de votre école d'origine.

II. Deuxième étape : demande de transfert dans l'école souhaitée d'accueil

Une fois votre demande de transfert acceptée par votre école d'origine, vous accédez à un menu déroulant qui affiche les écoles dont la période de transfert est active.

Vous devez sélectionner une école puis cliquer sur « Postuler ».

Cette étape doit être répétée pour chaque école dans laquelle vous souhaitez postuler.

Liste des écoles **Demande de transfert**

Demander un transfert vers [sélection...]

- [sélection...]
- École nationale supérieure d'architecture de Lyon
- École nationale supérieure d'architecture de Montpellier
- École nationale supérieure d'architecture de Toulouse

Pour chaque école sélectionnée, vous devrez fournir les documents demandés.

ENSA [Niveau] [Type de fichier à envoyer] Choisir un fichier Aucun fichier choisi

Statut : en attente

supprimer

- ✘ Attestation d'assurance
- ✘ Dossier de transfert
- ✘ Portfolio

Les fichiers demandés doivent être ajoutés un par un, jusqu'à fournir un dossier complet.

[Type de fichier à envoyer] Choisir un fichier Aucun fichier choisi

- ✔ Attestation d'assurance 206.jpg
- ✔ Dossier de transfert Notice transferts.odt
- ✔ Portfolio mk01.ods

III. Documents à déposer pour une demande de transfert à l'ENSA Paris-Val-de-Seine

Vous devez déposer les éléments suivants :

- **Transfert_Attestation de diplôme de licence** : L'attestation ou le parchemin du diplôme d'études en architecture (DEEA) conférant le grade de Licence, le cas échéant.
- **Transfert_Lettre de motivation** : Votre lettre de motivation (1 page maximum)
- **Transfert_dossier de travaux graphiques** : Votre dossier de travaux de 25 pages maximum pour la Licence et 35 pages maximum (page de garde comprise) pour le Master, au format paysage A4/A3.

Pour le **Master en apprentissage**, en plus des pièces demandées pour le transfert, vous devrez également fournir les documents suivants :

- **Transfert Master en apprentissage_formulaire de candidature** : Formulaire de candidature complété.
- **Transfert Master en apprentissage_relevé de notes Licence** : Copie des relevés des notes de Licence.
- **Transfert Master en apprentissage_copie du baccalauréat et du relevé de notes** : Copie du diplôme du baccalauréat et du relevé de notes
- **Transfert Master en apprentissage_CV** : Curriculum vitae.
- **Transfert Master en apprentissage_pièce d'identité** : Pièce d'identité.
- **Transfert Master en apprentissage_autre** : Le cas échéant tout autre document jugé utile par le candidat (facultatif).